

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC DCM 2022-12-132

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 8 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 17

Excusés

représentés : 6

Votants : 23

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Daniel DILITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, Stéphanie GRANOUILLET, Maëlle JOLY, Jean-Yves AUBERT, Antoine MALEYSSON, Cindy ISSARTEL, Corinne TARGHETTA

Absents excusés représentés : Monsieur Raoul GANIVET a donné pouvoir à Madame Carole GIGANT, Monsieur David SUC a donné pouvoir à Madame Patricia GOUDARD, Monsieur Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Madame Maëlle JOLY, Monsieur Pierre ASTOR a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves AUBERT, Madame Christelle BLANCHER a donné pouvoir à Monsieur Alain LUTZ, Monsieur Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Madame Stéphanie GRANOUILLET.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Objet : Opération « Tickets loisirs » 2023

Madame Brigitte ROCHE, adjointe, propose au conseil municipal de reconduire pour l'année 2023 l'opération « tickets loisirs » pour le Musée des Manufactures de Dentelles. L'objectif est la découverte et l'initiation des enfants à des activités culturelles pendant les vacances scolaires.

Pour l'année 2023, il s'agira d'initiation à la dentelle aux fuseaux et d'ateliers 3D avec la création d'objets en volume en lien avec l'exposition temporaire de Violaine SAUSSET.

La convention est conclue pour une durée d'un an.

Vu l'avis favorable de la commission « finances » en date du 12 décembre 2022,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le renouvellement de la convention entre la CCDS et la Commune de Retournac de mise en œuvre de l'opération « tickets loisirs » pour l'année 2023.
- **Autorise** le Maire à signer la présente convention et tout document afférent à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

